

Compte-rendu de la réunion de la commission locale d'information et de surveillance des sociétés SOLEVAL et ATEMAX - 14 octobre 2013

Le 14 octobre 2013, s'est tenue, sous la présidence de M. Jean-Yves FRAQUET, Sous-Préfet de Fougères-Vitré, la réunion annuelle de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) des sociétés SOLEVAL et ATEMAX dans les locaux de l'entreprise SOLEVAL à Javené.

Participants :

Collège des représentants des collectivités territoriales :

M. BENOIT, conseiller général
M. BENEDETTI, maire-adjoint de Javené

Collège des représentants des associations et riverains :

M. PEGEAUD, association Eaux et Rivières de Bretagne
Mme DELATOUCHE, association La Passiflore

Collège de l'exploitant :

M. OLLIVIER, responsable du site SOLEVAL de Javené
M. BLUTEL, directeur technique AKIOLIS
M. JOLY, adjoint au directeur de l'usine SOLEVAL à Javené

Collège des représentants de l'Etat :

M. ENFRIN, ARS-DT 35, pôle Santé Environnement
M. PETIT, DDCSPP 35

Participaient également à la réunion :

M. JARDIN, secrétaire général de la sous-préfecture de Fougères-Vitré
M. DESPRES, cabinet OLENTICA

Secrétariat :

Mme BRASSELET, sous-préfecture de Fougères-Vitré

* * *

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2012.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

BILAN D'ACTIVITÉ.

La présentation du bilan d'activité est réalisée par M. OLLIVIER, directeur de l'usine de Javené.

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION :

En raison du positionnement international du groupe Akiolis et de l'organisation par métiers, un nouveau directeur général a été nommé, M. Pol DETURCK, qui est également le directeur général de la partie France.

Pour la France, il existe 3 directions des opérations :

- la direction des opérations environnement (ATEMAX). Son directeur est M. COGNY

- la direction des opérations ingrédients (SOLEVAL) dirigée par M. BEAUMONT depuis le 1er octobre 2013
- la direction des opérations HAU (OLEOVIA). La direction est assurée par M. POINT.

M. OLLIVIER présente les 2 unités de SOLEVAL.

1. L'unité A :

- collecte et valorisation du multi-espèces.

Les coproduits C3 sont valorisés en protéines animales transformées (PAT) ou en graisse (une grande partie part à l'exportation).

- collecte et valorisation de la plume.

La plume est en majorité valorisée en peffood.

- collecte et valorisation du sang de volailles et de porc (petfood et aquaculture)

- collecte et valorisation du sang multi-espèces (essentiellement bovin) en petfood.

2. L'unité B :

L'entreprise reçoit les sous-produits d'abattoirs de volaille de catégorie 3 pour les valoriser en graisses mais aussi en nutrition animale, notamment sur l'Espagne, et en PAT de volaille pour le marché du petfood.

ATEMAX :

L'unité C regroupe les activités de collecte et de transfert des animaux retrouvés morts en élevage.

LES EFFECTIFS SUR LE SITE DE JAVENÉ.

Pas d'évolution significative depuis un an.

A noter qu'un poste de QSE (qualité, sécurité, environnement) a été créé en mars 2013 pour l'entité SOLEVAL de Javené.

Concernant ATEMAX, un nouveau directeur a été nommé, M. GUERIN, en poste à Saint-Langis, en remplacement de M. LE REST qui est maintenant directeur SOLEVAL à Pontivy.

LES CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ 2012- 2013.

Les chiffres ont été arrêtés au 31/08/2013.

Rappel : l'arrêté préfectoral d'autorisation est de 210 000T de matières premières par an.

SOLEVAL – Unité A

Au 31/08/2013 : 61200 tonnes transformées.

Par rapport à l'année 2012, la répartition entre le multi, la plume et le sang est modifiée. On constate une augmentation de 52 % sur la plume, en raison de livraisons en provenance de nouveaux abattoirs, alors que le multi-espèces diminue de 11%.

SOLEVAL – Unité B

Au 31/08/2013 : 38300 tonnes transformées. Ce chiffre est supérieur à 2012 (+ 9%), mais correspond aux moyennes de 2010 et 2011.

ATEMAX

Au 31/08/2013 : 12000 tonnes (dont 2000 tonnes en provenance de la société SVA).

CONSOMMATION, TRAITEMENT ET RECYCLAGE DE L'EAU SUR LE SITE.

- Consommation d'eau de ville :

Cette consommation a diminué d'environ 1000 m3/mois, en raison notamment du nouveau forage alimentant la chaufferie qui est pleinement opérationnel depuis janvier 2013.

- Traitement d'eau, la station biologique :

- volumes de boues en 2013: 150t/mois, en diminution par rapport aux années précédentes.
- volumes traités en entrée de station: 12970 m3/mois, stable.
- rendements au 31/08/2013 :
 - DBO5 99,9 %
 - DCO 99,5 %
 - MES 98,9 %
 - NTK 99,7 %
 - Phosphore 97,5 %

Le recyclage d'eau en interne : 3550 m3/mois. Cela concerne essentiellement l'arrosage du biofiltre et un usage à l'intérieur du process (abattage de mousse ou de poussières).

Concernant le rejet de la lagune vers le milieu naturel, les concentrations moyennes de DBO5, DCO, MES, NTK et phosphore sont stables par rapport aux années précédentes.

M. PEGEAUD remarque que les concentrations de phosphore sont plus importantes sur le mois de juillet que sur le reste de l'année (1,9 mg/l, valeur très proche du seuil limite).

M. OLLIVIER rappelle que l'été les matières se décomposent plus rapidement, malgré les efforts logistique déployés, et entraînent donc des rejets plus importants.

M. PEGEAUD précise que la quantité de phosphore s'approche des valeurs limite 5 mois sur 8. Des solutions pourraient être mises en œuvre.

M. BENOIT souhaite connaître l'évolution de ces rejets sur plusieurs années.

M. OLLIVIER précise que la DCO en entrée de station augmente tous les étés. Des traitements complémentaires sont mis en place afin de pallier à ces désagréments: fonctionnement des turbines de la station à plein régime et envoi d'oxygène en complément. Pour le phosphore, l'entreprise utilise un complément de flocculant pour le plomber dans les boues. Par ailleurs, une amélioration du traitement physico chimique est en cours d'étude. Une ligne d'investissement est prévue à cet effet en 2014.

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DU SITE

La consommation électrique a connu une légère augmentation en raison de l'augmentation des matières premières traitées (790 Mwh/mois).

La chaufferie : au 31/08/2013, 7150 Mwh/mois.

M. PEGEAUD remarque que sur le tableau de synthèse des mesures effectuées par SOCOTEC sur la chaufferie, le prélèvement effectué le 11 juin 2013 fait état d'un résultat anormalement élevé de 33mg de SO2/m3.

M. OLLIVIER n'a aucune explication à ce chiffre. Il pense qu'une erreur d'analyse ou de mesure est toujours possible.

LA CRÉATION DU COMITÉ DE RIVERAINS

Suite à une réunion en mairie de Javené au cours de laquelle la société OLENTICA a présenté sa démarche, un comité de riverains a été créé en avril 2013. Il est composé de 14 personnes.

M. DESPRES rappelle que 3 partenaires conditionnent la création d'un comité de riverains :

- l'exploitant qui doit être volontaire
- les riverains, qui habitent ou travaillent aux alentours
- les conditions météorologiques

Il précise que les riverains ont été formés afin de pouvoir reconnaître les odeurs. Des réunions sont également organisées régulièrement.

Après 170 jours de suivi, 160 épisodes ont été déclarés.

La société OLENTICA a recensé 6 natures d'odeurs :

- les PAT (protéines animales transformées)
- les eaux usées
- le cru (les matières premières arrivant à SOLEVAL)
- les biofiltres
- les odeurs autres
- les odeurs agricoles

Après analyse des fiches de signalement, on remarque qu'environ la moitié des épisodes d'odeurs ont pour origine les PAT. Ces odeurs proviennent donc de l'usine. Ces épisodes se déroulent principalement de 6h à 12h et majoritairement le jeudi.

La production de l'entreprise étant arrêtée du samedi soir au lundi midi, très peu d'épisodes d'odeurs sont relevés les samedi et dimanche.

De plus, l'étude montre que le mois de juillet 2013 a été le plus sujet aux odeurs (forte augmentation des relevés entre le 9 et 11 juillet).

M. OLLIVIER précise qu'en juillet, un des deux cuiseurs de la société a été arrêté en raison d'une panne. Avec un seul cuiseur en fonctionnement, le traitement n'a pas pu être terminé avant l'arrêt de production de fin de semaine. Le retard a été récupéré dès le début de semaine suivante (correspondant à la période du 8 au 12 juillet pendant laquelle une forte hausse des odeurs avait été constatée).

Pour répondre à une question de Mme DELATOUCHE sur le financement de cette prestation, M. OLLIVIER précise que la société SOLEVAL-ATEMAX finance cette prestation dans sa totalité (environ 18 000 €).

Enfin, M. DESPRES souligne que le contrat qui le lie à l'entreprise SOLEVAL-ATEMAX court jusqu'en juin 2014.

M. BENOIT remarque que depuis l'installation de l'usine d'équarrissage à Javené, de vrais efforts ont été entrepris. Le faible nombre de participants à la réunion de mars 2013 présentant le dispositif du comité de riverains prouve que ce problème olfactif ne revêt pas un degré de gravité important.

M. OLLIVIER annonce que l'entreprise SOLEVAL est en déficit sur l'année 2013, en raison notamment de l'augmentation du coût des matières premières alors même que les graisses et farines se vendent à des prix inférieurs aux années précédentes. De plus, le traitement des odeurs entraîne un coût non négligeable pour l'entreprise, en terme de consommation électrique notamment.

Le Sous-Préfet rappelle que lors de la commission locale d'information et de surveillance en 2012, des dysfonctionnements avaient été constatés. Il appelle donc la société à la plus grande vigilance afin que ceux-ci ne se renouvèlent pas.

Les actions entreprises en 2013 en faveur de la qualité de l'air :

- Fin mars 2013, les charges de 2 biofiltres ont été remplacées. M. OLLIVIER précise que celles-ci sont éliminées par une entreprise réalisant du fertilisant et du compost.
- La société EGIS : EOG a réalisée la campagne annuelle des mesures olfactives en mai 2013. Les résultats n'ont pas fait état de dysfonctionnement.
- Étude de dispersion réalisée. Résultats conformes.
- Les essais sur un biofiltre pilote se poursuivent. La personne qui suivait ces essais a d'ailleurs été embauchée à l'issue de sa thèse sur les biofiltres.
- En fin d'année est prévu le remplacement de la charge sur le 3ème biofiltre.

LES FAITS MARQUANTS DEPUIS LA DERNIERE REUNION.

- Mise en service du forage alimentant la chaufferie.
- Renouvellement de l'accréditation ISO 22000 et GMP pour les deux unités SOLEVAL.
- Depuis juin 2013, chargement de protéines animales transformées de sang en big bag pour l'aquaculture.
- Renouvellement de l'accréditation ISO 14000 pour le dépôt ATEMAX.
- Augmentation du volume de plume traité. En effet, depuis décembre 2012, l'entreprise VIOLLEAU n'utilise plus la plume dans son compost car cette matière n'était plus économiquement rentable en raison de l'évolution de son prix de vente. SOLEVAL a donc récupéré ces matières premières.
- Fin d'année 2013, augmentation de la capacité de séchage de l'atelier traitement plume.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sous-Préfet remercie l'ensemble des participants.

Le président,

Jean-Yves FRAQUET

